SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 5 NOVEMBRE 2026 À 16 h SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Présences et quorum

Conseillères présentes : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

Conseillers présents : Sylvain Bouchard et Bermans Minville

Tous les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière

La greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour
1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Signature de l'entente et transaction pour le 41, route de la Rivière
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. SIGNATURE DE L'ENTENT ET TRANSACTION POUR LE 41, ROUTE DE LA RIVIÈRE

Résolution nº : 2026-260

CONSIDÉRANT la problématique d'égout du 41, route de la Rivière;

CONSIDÉRANT les travaux effectués suivant l'entente survenue avec les propriétaires le 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de régler le dossier à l'amiable et d'éviter tout litige en lien avec la problématique d'égout, sans admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT la résolution no. 2026-256 adoptée le 2 novembre 2026;

CONSIDÉRANT que les propriétaires sont en accord avec une entente permettant de mettre fin de manière définitive à la problématique d'égout;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le maire et la directeur général et greffière-trésorière à signer l'entente et transaction avec les propriétaires du 41, route de la Rivière.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance

4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
Résolution nº : 2026-261

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 16 h 25

_____	**_____**
Noël Richard	**Ghislaine Bouthillette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.